



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 10 février 2012

Délibération n° 2012-01

Date de convocation : 3 février 2012
Nombre de délégués en exercice : 33
Titulaires : 16
Suppléants : 5
Absent représenté : 1
Absents non remplacés : 11
Votants : 21

L'an deux mil douze, le 10 Février 2012
à quinze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de
Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de
Monsieur Alain CORTADE,

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :

M.LELEU - M.CORTADE - M.RANDOULET - M. BEL - M.PONCE - M.BRUN -
M.BARTOLI - M.BANACHE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUEZE :

M.BOISSON - M.FENOUIL - M. LAGNEAU - M.GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DU RHONE GARDOISE :

M.GUEDES - M.LANGLADE - M.MANETTI - M.ANASTAZY - M.BEL BIANCO -
M.CHARET

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT :

M. GROS - M.STANZIONE - M.BLATIERE

POUVOIR :

M.QUIOT (pouvoir donné à M.CORTADE)

Secrétaire de séance : François LELEU

**OBJET : Adoption des nouveaux statuts de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon
Vaucluse**

Rapporteur : M. Georges BEL

Le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon a adhéré à l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise
(AURA) par Délibération Syndicale n° 2004-24 en date du 04 Mai 2004.

Il s'avère que lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08 Décembre 2011 de nouveaux
statuts ont été adoptés à l'unanimité et que l'Association a pris la dénomination d'Agence d'Urbanisme
Rhône Avignon Vaucluse (AURAV).

Ce changement de dénomination est destiné à marquer le redémarrage de l'Agence et l'élargissement de
son périmètre d'intervention.

Ce nouvel intitulé a été choisi pour inclure le Vaucluse, le Gard Rhodanien et les territoires du
Département des Bouches du Rhône associés à l'aire urbaine d'Avignon.

Ces nouveaux statuts sont également destinés à favoriser l'implication des membres par une meilleure représentativité.

Le Bureau Syndical réuni le Vendredi 10 Février 2012 a pris connaissance de ces statuts et donné un avis favorable.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Après avoir entendu le rapporteur

LE COMITE SYNDICAL,

- **APPROUVE** à l'unanimité les statuts de l'Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV) joints à la présente.

Vote du Conseil : POUR : 21
 CONTRE : /
 ABSTENTION : 1 (M. Christian GROS)

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés. *moins d'une abstention.*

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : *23/02/2012*

Pour extrait conforme
Le Président

Alain CORTADE

